

Déclaration

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE
L'HONORABLE LLOYD AXWORTHY,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À L'OCCASION DE L'OUVERTURE
DE L'ATELIER SUR L'ACTION INTERNATIONALE
CONTRE LES MINES**

**OTTAWA (Ontario)
Le 23 mars 1998**



Je suis très heureux de vous accueillir à nouveau à Ottawa.

Il y a à peine trois mois, beaucoup d'entre vous étiez au nombre des représentants des 122 pays réunis dans cet immeuble même pour signer la nouvelle convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. À cette occasion, des experts venus du monde entier ont pu s'entretenir pendant deux jours au sujet des défis relatifs à la mise en oeuvre de la convention, au déminage et à l'aide aux survivants.

Depuis, le 124^e pays a signé la convention. Cinq pays l'ont déjà ratifiée. Nous collaborons avec nos partenaires dans le monde - des gouvernements, des ONG [organisations non gouvernementales], l'ONU [Organisation des Nations unies], surtout des institutions spécialisées comme l'UNICEF [Fonds des Nations unies pour l'enfance] et le CICR [Comité international de la Croix-Rouge] - afin de faire en sorte d'obtenir la ratification par 40 États, qui est nécessaire pour officialiser le traité cette année.

Arriver à faire ratifier le traité par 40 pays doit être notre priorité absolue sur les plans politique et diplomatique, sans mentionner qu'il faudra, par la suite, mettre tout en oeuvre pour rallier les pays qui n'ont pas encore signé. Nous ne pourrions nous féliciter tant et aussi longtemps que le traité n'aura pas pris effet et qu'il n'aura pas rallié l'adhésion des pays à l'échelle de la planète. Une fois consacré dans le droit, le traité établira une nouvelle norme humanitaire sur le plan international, qui donnera des résultats concrets sur le terrain. Enlever les mines du sol et prêter secours aux survivants sera un travail de Sisyphe tant que nous n'aurons pas réduit à néant l'offre de mines antipersonnel.

L'engouement des gens ordinaires et des gouvernements à travers le monde me porte à croire que nous atteindrons ces objectifs politiques. L'universalisation de la convention nous permettra d'écarter la menace posée par ces armes de destruction massive.

Alors que notre millénaire tire à sa fin, le moment est propice pour nous fixer de nouveaux buts, pour commencer à travailler d'une façon créatrice et pour régler définitivement les vieux problèmes, prisonniers de l'ancienne mentalité. Nous pouvons aspirer, j'en suis convaincu, à un siècle où l'emploi de mines antipersonnel ne sera plus qu'un mauvais souvenir. Je suis également convaincu que nous pouvons nous atteler à régler la crise humanitaire causée par les mines dans les premières années du prochain siècle. Voilà, je n'en doute pas, des buts réalistes, pas des rêves.

Pourquoi suis-je d'avis que cela est plausible?

- Parce que la communauté internationale a déjà démontré sa capacité d'agir de manière à la fois concertée et déterminée dans le dossier des mines antipersonnel. À preuve, la convention elle-même et le dynamisme qui caractérise les

mesures de suivi mises en oeuvre par les ONG et les gouvernements.

- Parce que l'ONU s'emploie d'ores et déjà à mettre sur pied un centre pour une action mondiale concertée. Et elle n'est pas seule. L'Organisation des États américains, l'Organisation de l'unité africaine, la Banque mondiale aussi bien que d'autres organismes adoptent de nouvelles façons de travailler pour relever le défi posé par les mines antipersonnel.
- Enfin, parce que les habitants de la planète, dans les pays donateurs comme dans les États touchés par le problème des mines, attendent et demandent une action d'envergure mondiale maintenant que nous avons un traité.

À la réunion d'Ottawa, en décembre, les gouvernements, les ONG et les représentants d'organisations internationales et régionales ont clairement indiqué qu'un lien crucial faisait défaut à l'effort mondial d'interdiction des mines, à savoir la coordination et l'intégration. Le besoin d'une réponse internationale concertée a été mentionné dans toutes les discussions que j'ai eues avec mes collègues ainsi qu'avec les représentants d'ONG et de pays donateurs, et ceux des pays qui collaborent aux services de déminage sur le terrain. Tout le monde souhaite que l'on fasse quelque chose pour ce problème fondamental d'ordre pratique.

Les moyens d'action dont nous disposons déjà grâce à la générosité des pays donateurs rendent le besoin de coordination encore plus pressant. Des engagements de l'ordre de plus d'un demi-milliard de dollars ont été pris, à Ottawa, aux fins des mesures de lutte contre les mines déjà en place et à venir. Il y a de l'argent; il nous appartient de l'employer à bon escient afin d'optimiser les résultats.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de nous réunir ici, à Ottawa. Nos discussions de deux jours nous permettront :

- premièrement, de déterminer dans quels domaines il s'agit de renforcer la coordination internationale pour améliorer l'efficacité de nos mesures de lutte contre les mines à l'échelle mondiale;
- deuxièmement, de cerner les lacunes et les chevauchements dans la réponse internationale grandissante à la crise des mines antipersonnel;
- troisièmement, d'amorcer la convergence vers un consensus mondial au niveau de tous les intervenants sur une réponse internationale cohérente et intégrée.

En nous préparant à cette réunion ces derniers mois, nous avons vu naître un nouvel optimisme chez tous ceux à qui le défi des mines antipersonnel tient à coeur. Le problème reste énorme. Mais de plus en plus souvent, les experts en la matière, surtout ceux qui vivent et travaillent dans les pays en proie au fléau des mines, nous disent que la solution du problème est à notre portée. De fait, nous pouvons résoudre ce problème à condition d'avoir des objectifs humanitaires communs et clairs, de concerter nos efforts et, surtout, d'établir les priorités et de travailler ensemble.

Il suffit désormais de quelques années seulement – non plus de dizaines d'années – pour surmonter le problème et parvenir de façon définitive à changer la vie des victimes. L'important, ce n'est pas la quantité de mines à proprement parler, c'est le nombre de victimes et l'étendue des terres arables perdues aux fins du développement et d'une utilisation productive. En d'autres mots, il s'agit de circonscrire l'impact réel sur la vie de tous les jours.

Pour ce faire, il nous faut procéder à des enquêtes et à des évaluations, ceci afin de disposer de données plus exactes et plus cohérentes. Lorsque nous connaissons l'étendue du problème sous l'angle de la souffrance humaine et des bouleversements y afférents, et pas seulement le nombre précis de mines, nous pourrions commencer à nuancer nos efforts. Nous pourrions dès lors cibler nos ressources et tisser des relations de coopération en vue de prendre des mesures efficaces et globales contre le fléau des mines.

Qu'est-ce que cela signifie en pratique?

Premièrement, nous devons faire en sorte que la communauté mondiale s'astreigne à quelques normes généralement admises en matière de lutte contre les mines, qu'il s'agisse de la cueillette de données, du développement de nouvelles technologies ou d'aide aux survivants.

Deuxièmement, il nous faut savoir ce qui marche bien. Si quelque chose marche bien à tel ou tel endroit, soit une technique de déminage, un programme de sensibilisation aux mines, un effort de destruction des stocks ou un procédé d'enquête, nous devons partager les fruits de cette expérience. Il s'agira alors d'évaluer l'efficacité et l'applicabilité dans d'autres endroits, et de communiquer les résultats à tous les intéressés.

La récente réunion des coordonnateurs des Centres de déminage tenue sous les auspices du gouvernement suisse et présidée par l'ONU – la première du genre, soit dit en passant – est précisément le type d'entreprise qu'il faudrait organiser régulièrement. Franchement, il est incroyable qu'on ait pas eu plus tôt l'idée de faire une réunion de ces centres, question de

leur permettre d'échanger des vues et d'apprendre à même leurs expériences respectives.

Troisièmement, nous devons veiller à la cohérence de l'action, pour la nommer ainsi, des nombreux acteurs indépendants dans le dossier des mines. Notre objectif ne doit pas consister à mettre en place un appareil bureaucratique ou à adopter des approches qui nuisent au dynamisme et à l'initiative mêmes dont nous avons besoin. Au contraire, nous devons canaliser cette énergie, créer une synergie et, autant que possible, coordonner efficacement nos actions. Cela n'a rien de sorcier. C'est une question de bon sens.

La conférence d'Ottawa a clairement démontré qu'une approche intégrée, voire holistique, aux questions humanitaires était constructive. Ni des approches traditionnelles et morcelées, ni des mécanismes ou des programmes unidimensionnels ne permettent de s'attaquer avec succès aux questions horizontales, telles les mines antipersonnel. Il convient ici d'adopter une nouvelle approche.

Des normes communes, le partage de l'expérience et la cohérence des interventions sont une partie intégrante de cette nouvelle approche, qui consiste à établir un objectif commun, à cerner les problèmes et à leur trouver une solution, tout en faisant concourir ces efforts.

L'ONU peut jouer un rôle inestimable en servant de centre de concertation de l'action contre les mines. Cependant, pour cela, elle doit agir sur l'ordre, et avec l'appui, des États membres.

Nous devons également assurer la pérennité de l'action contre les mines. Avant tout, cela implique la création d'une capacité sur le terrain, qui permette de poursuivre le travail amorcé. Nos programmes d'action contre les mines doivent répondre aux vrais besoins des pays concernés, que ce soit en parant au plus pressé ou en créant une capacité locale d'action à long terme. Si nous connaissons le point d'eau qu'utilisent les habitants d'une communauté, nous pouvons ménager des voies de passage sûres. Si nous savons que des victimes sont rejetées par leur communauté, nous pouvons fournir non seulement des prothèses, mais aussi concevoir des programmes de soins à long terme et de réinsertion.

La pérennité implique également la participation du secteur privé. Pendant la conférence d'Ottawa, les Travailleurs canadiens de l'automobile ont donné 1 million de dollars pour l'action contre les mines. Il faut se féliciter de tels gestes et les encourager. Les entreprises, en particulier celles qui investissent dans les pays touchés par le problème des mines, peuvent contribuer utilement à l'élimination de cette menace.

La pérennité, c'est-à-dire la poursuite de l'action contre les

mines, consiste à mettre à contribution de façon cohérente nos ressources, la volonté politique et la conscience du public, et ce, au service d'un même but : une action efficace contre les mines.

Il s'agit d'un ordre du jour ambitieux pour deux jours de discussions. Je ne prétends pas que cette rencontre permettra de trouver des réponses définitives à la coordination de l'action contre les mines. Pour ma part, nous aurons marqué un point si nous pouvons apporter un nouvel élan à la collaboration de la communauté internationale et amener celle-ci à s'engager sur un certain nombre de fronts.

À cet égard, l'entrée en vigueur rapide de la convention constitue un objectif prioritaire, tout comme l'évaluation de l'étendue des problèmes auxquels nous devons faire face, et l'élaboration d'un mécanisme permettant d'y trouver une solution. Pour y parvenir, il faut faire en sorte que l'ONU soit à la fois l'animateur et le pivot d'un effort de coordination mondial. Nous devons, en outre, nous engager à collaborer dans le cadre d'un partenariat ouvert et transparent, auquel participeront les gouvernements et les ONG.

Cette rencontre nous donne notamment l'occasion d'examiner comment la technologie, pourvu qu'elle soit adaptée à la situation réelle dans les pays touchés par le problème des mines, peut renforcer et accélérer nos efforts. Elle nous permet aussi d'instaurer des mécanismes qui assureront la pérennité, tant sur le plan financier que politique, de l'action contre les mines dans le monde.

Je suis par ailleurs convaincu que cette rencontre est l'occasion de changer notre optique. Le problème des mines antipersonnel n'est pas insoluble, pas si nous permettons au nouveau millénaire d'insuffler de l'énergie et de l'imagination à notre pensée. Est-il permis d'espérer, à deux ans seulement du nouveau siècle, que les mines antipersonnel ne seront bientôt plus qu'un mauvais souvenir de l'histoire du XX^e siècle? Est-il permis d'espérer que les enfants qui naissent au seuil du nouveau siècle grandiront sans jamais savoir ce qu'est une mine antipersonnel?

Engageons-nous à liquider les problèmes de ce siècle au cours même de la première décennie du siècle à venir. Insufflons notre espoir et notre détermination au programme d'action contre les mines, et renouvelons la force de notre engagement et de notre collaboration. Travaillons ensemble à promouvoir l'adhésion universelle à une interdiction complète et effective des mines antipersonnel. Si nous réussissons, nous transformerons les champs de la mort du XX^e siècle en champs d'espoir du XXI^e siècle.

Merci.